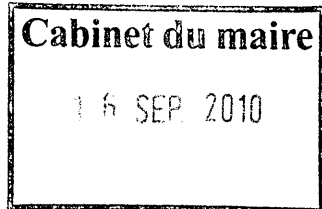




1<sup>er</sup> septembre 2010

Monsieur Jean Tremblay  
Maire  
Municipalité de Saguenay  
Case Postale 129  
Chicoutimi, QC G7H 5B8



**OBJET : Demande d'appui à la Coalition**

Cher Monsieur Tremblay,

La Coalition québécoise pour le contrôle du tabac vise à combattre la plus importante cause de maladies et de décès évitables dans notre société : le tabac. Grâce à la participation de nombreux groupes de santé et communautaires à l'ensemble de nos campagnes depuis notre fondation en 1996, la lutte contre le tabac au Québec s'est avérée un succès phénoménal qui est cité en tant que modèle à suivre dans tout le monde de la santé publique.

En effet, le taux de tabagisme au Québec a diminué de près de la moitié (-44 %) en seulement dix ans (passant de **34 % en 1998 à 19 % en 2008**). Cette extraordinaire baisse est sans précédent : aucune autre juridiction au monde n'est parvenue à en faire autant, aussi rapidement, pour combattre le tabagisme. Cela représente **700 000 fumeurs de moins** — ou 350 000 Québécois et Québécoises qui autrement seraient décédés des conséquences fatales du tabac si le taux tabagisme était demeuré inchangé.

Cet impressionnant mouvement social en faveur de la santé découle en grande partie de l'implantation successive de mesures sociétales d'envergure. À cet égard, la Coalition a piloté les campagnes qui ont mené, entre autres, à :

- l'interdiction de fumer dans les milieux de travail [1998]
- l'interdiction de la publicité « style de vie » et de la commandite de tabac [1998]
- l'interdiction de fumer dans les restaurants, bars et cours d'école [2005]
- l'interdiction de la vente de tabac dans les restaurants, bars, terrains d'écoles et centres sportifs [2005]
- l'interdiction des étalages [2005] et restriction des affiches promotionnelles dans les points de vente [2008]
- l'interdiction des cigarillos aromatisés vendus à l'unité (en concertation avec les groupes fédéraux) [2009].

Mais il est encore plus important de rappeler que l'épidémie du tabagisme persiste toujours, avec 1,2 million de Québécois qui demeurent aux prises avec une dépendance mortelle. En fait, l'industrie du tabac parvient encore à attirer nos jeunes dans son piège mortel : quelque 650 élèves au secondaire s'initient au tabagisme chaque semaine. Il est donc impératif de poursuivre nos efforts et d'éviter tout relâchement, surtout face aux nouvelles stratégies des compagnies de tabac.

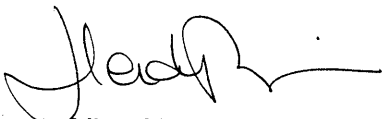
Mais nous avons besoin d'aide. L'industrie du tabac et ses alliés disposent de millions de dollars pour opposer, affaiblir ou minimiser l'impact des nouvelles mesures nécessaires pour réduire le tabagisme.

Le formulaire de résolution ci-joint énumère la liste des mesures définissant le mandat de la Coalition. Les principaux objectifs demeurent toujours de prévenir l'adoption du tabagisme par les jeunes, de favoriser la cessation et de protéger les non-fumeurs. Ce mandat bénéficie de l'appui de la Société canadienne du cancer (division du Québec), de l'Association pulmonaire du Québec, du Conseil québécois sur le tabac et la santé, et de l'ensemble des Directions de santé publique du Québec.

#### ***Votre appui***

**C'est pourquoi nous vous demandons de faire partie de la liste des adhérents à la Coalition, en endossant la plateforme** (formulaire ci-joint). Le fait d'endosser la Coalition ne vous engage à rien, mis à part l'inclusion du nom de votre organisation dans la liste de nos endosseurs : en somme un appui moral. En tant qu'adhérents, vous recevrez de l'information concernant l'évolution des grands dossiers et serez invités à participer, à votre discrétion, à des campagnes ponctuelles pour faire avancer des dossiers spécifiques (ex. : envoi de lettres aux élus, appui pour un mémoire).

En terminant, nous vous encourageons à visiter notre site web pour mieux connaître nos activités, notre approche et nos accomplissements. Surtout, n'hésitez pas à communiquer avec nous si vous souhaitez davantage d'informations. Nous avons besoin de vous!



**Heidi Rathjen**, B.Ing., LL.D (hon.), Dr. h.c. (hon.), C.S.M.  
Codirectrice (1996-présent)



**Flory Doucas**, B.Sc., DESS Env. et prév.  
Codirectrice et porte-parole (2009-présent)

- pièces jointes :

- Résolution d'appui
- Qui nous sommes



# Résolution d'adhésion\* à la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac

(Formulaire électronique disponible)

## ATTENDU QUE :

- Le tabac est un produit mortel qui cause un très large éventail de maladies.
- Chaque année, plus de 10'000 Québécois décèdent d'une maladie causée par l'usage du tabac.
- La fumée secondaire est dommageable pour la santé.
- La nicotine crée une dépendance extrêmement forte et devient rapidement la principale raison pour laquelle les gens continuent de fumer.
- Le tabac serait interdit si on tentait de l'introduire sur le marché aujourd'hui.
- Le tabagisme est une épidémie industrielle.

## IL EST RÉSOLU QUE :

(Organisation)

*endosse la plate-forme de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac*

Date : \_\_\_\_\_

Nom du responsable : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Tél : (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Fax : (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

## PLATE-FORME :

**La Coalition québécoise pour le contrôle du tabac a pour but de susciter les appuis nécessaires pour que les gouvernements adoptent et appliquent des mesures destinées à réduire le tabagisme et ses conséquences.**

### Objectifs :

- ➔ Réduire la demande de tabac à zéro
  - ➔ Prévenir l'initiation au tabagisme
  - ➔ Favoriser l'abandon du tabagisme
- ➔ Protéger les non-fumeurs contre la fumée secondaire
- ➔ Rechercher un cadre législatif qui reflète la nature néfaste et toxicomano-gène du tabac
  - ➔ Responsabiliser l'industrie du tabac

### Mesures :

(explications et détails disponibles sur demande)

- |   |  |
|---|--|
| <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Interdiction de toute forme de promotion — directe ou indirecte — du tabac, du tabagisme ou de l'industrie du tabac</li> <li>2) Emballage neutre (sans éléments de marques) pour tous les produits du tabac</li> <li>3) Emballage standardisé pour tous les produits du tabac</li> <li>4) Environnement public visant à décourager le tabagisme chez les jeunes</li> <li>5) Mesures pour combattre la contrebande de produits du tabac</li> <li>6) Moratoire sur les nouveaux produits du tabac</li> <li>7) Contrôles sur la fabrication des produits du tabac</li> <li>8) Contrôles sur la distribution et la vente du tabac</li> <li>9) Contrôles du prix des produits du tabac</li> <li>10) Interdiction de l'usage du tabac dans tous les lieux publics et tous les lieux de travail fermés</li> <li>11) Interdire l'usage du tabac dans les lieux publics extérieurs lorsque l'exposition à la fumée de tabac secondaire (FTS) représente un risque</li> <li>12) Protection des enfants contre la FTS</li> <li>13) Protection des locataires et des copropriétaires contre la FTS des voisins</li> </ol> | <ol style="list-style-type: none"> <li>14) Mesures pour augmenter l'utilisation des services de cessation</li> <li>15) Mesures pour améliorer l'accès aux aides pharmacologiques</li> <li>16) Campagnes d'éducation et de contremarketing efficaces</li> <li>17) Mises en garde percutantes et prépondérantes sur tout emballage de produit du tabac</li> <li>18) Politique de recherche sur la lutte contre le tabagisme</li> <li>19) Transparence de l'industrie du tabac</li> <li>20) Diminution de l'influence de l'industrie auprès du gouvernement et des institutions publiques</li> <li>21) Recouvrement des coûts au système de santé attribuables au tabac</li> <li>22) Système obligeant l'industrie à défrayer les coûts de la lutte contre le tabac</li> <li>23) Conséquences appropriées pour les comportements criminels ou frauduleux des compagnies et de leurs dirigeants</li> <li>24) Atténuation du motif de profit de l'industrie</li> <li>25) Financement gouvernemental adéquat et stable de lutte contre le tabagisme</li> <li>26) Stratégie globale propre à la problématique du tabac (lois, règlements, programmes, campagnes, etc.)</li> </ol> |
|---|--|

**\* EN ENDOSSANT LA PLATE-FORME, un organisme permet que son nom figure parmi les appuis de la Coalition, reçoit de l'information sur les derniers développements législatifs, et est invité à participer — à sa discrétion — à des campagnes ponctuelles.**

S.V.P. retourner le formulaire signé à : Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, 4126, rue Saint-Denis, bureau 200, Montréal QC, H2W 2M5  
Télécopieur : 514-598-5283; courriel : [coalition@cqct.qc.ca](mailto:coalition@cqct.qc.ca); téléphone : 514-598-5533; site web : [www.cqct.qc.ca](http://www.cqct.qc.ca).





#### NOS RECONNAISSANCES :

Lauréate de la Médaille d'Or « Pour un monde sans tabac », de l'Organisation mondiale de la Santé (1999) pour « contribution exceptionnelle à la santé publique »



Prix du Non-fumeur de l'année, de l'Association pour les droits des non-fumeurs (2008) pour « contribution exceptionnelle à la santé publique »

Médaille du jubilé d'or de la reine Élisabeth II (2002) décernée aux « Canadiens qui ont contribué de façon significative à l'avancement de leurs concitoyens, de leur collectivité ou du Canada »

#### NOTRE FONCTIONNEMENT :

- La Coalition représente des milliers d'organisations et d'individus québécois qui appuient la lutte contre le tabac. Les groupes endossent de façon officielle la Coalition (en adoptant une résolution) et les individus autorisent la Coalition à les ajouter sur sa liste d'envoi pour les appels à l'action.
- De façon systématique, la Coalition informe ses supporters des enjeux, des progrès et des actions favorisant l'adoption des diverses mesures ou interventions de lutte contre le tabac.
- La Coalition travaille en concertation avec l'ensemble de ses partenaires québécois actifs dans le dossier du tabac et collabore aussi de près avec les groupes canadiens sur les dossiers fédéraux.
- Toutes nos prises de position sont fondées sur les preuves disponibles, l'avis des experts, le consensus des groupes de santé et, de manière fondamentale, sur la première priorité qu'est la santé publique.

Aidez-nous

à combattre le puissant lobby des fabricants de tabac.

Chaque nouvelle mesure antitabac, même celles qui font aujourd'hui l'objet d'un vaste consensus social, a fait l'objet d'un combat vigoureux entre les forces pro-santé et l'industrie du tabac.

Votre voix fait toute la différence. Pour continuer à faire progresser la lutte contre le tabac, un éventail de groupes et d'individus doivent prendre position auprès des élus.

Version du document avec références disponible au [www.cqct.qc.ca/qui/mission.asp](http://www.cqct.qc.ca/qui/mission.asp)

#### NOTRE MISSION

La Coalition québécoise pour le contrôle du tabac mobilise et réunit les appuis nécessaires pour l'adoption et l'application par les gouvernements de mesures destinées à réduire le tabagisme et ses conséquences. Des mesures pour :

- réduire la demande de tabac à zéro ;
- prévenir l'initiation au tabagisme ;
- favoriser l'abandon du tabagisme ;
- protéger les non-fumeurs contre la fumée secondaire ;
- rechercher un cadre législatif qui reflète la nature néfaste et toxicomanogène du tabac ;
- responsabiliser l'industrie du tabac.

#### SAVIEZ-VOUS QUE :

- le tabac constitue la plus importante cause de décès prématurés dans notre société, représentant environ un décès sur quatre ;
- le tabac est responsable de plus de 30 % de tous les décès par cancers ;
- le tabac est un facteur de risque notoire pour les maladies cardiovasculaires, avec plus de 25 % des maladies ischémiques du cœur causées par le tabac ;
- plus de 10 000 Québécois meurent chaque année à cause du tabac, soit plus de décès que ceux causés par l'alcool, le suicide, le SIDA, les drogues, les meurtres et les accidents de la route mis ensemble ;
- la fumée secondaire est dommageable pour la santé, parfois même mortelle ;
- la nicotine crée une dépendance extrêmement forte et devient rapidement la principale raison pour laquelle les gens continuent de fumer ;
- le tabac serait interdit si on tentait de l'introduire sur le marché aujourd'hui ;
- le tabagisme est une épidémie industrielle.

#### UN ENSEMBLE SEULEMENT ENSEMBLE

Depuis la fondation de la Coalition en 1996, la prévalence du tabagisme au Québec a diminué de près de la moitié (-44 %), passant de 34 % en 1998 à 19 % en 2008. C'est une réduction sans précédent qui se traduit par 700 000 fumeurs de moins en seulement dix ans — ou 350 000 Québécois et Québécoises qui autrement seraient décédés des conséquences fatales du tabac si le taux était resté stable.

#### LA LUTTE EST DONNÉE À L'ENFER

Ce n'est pas parce qu'il y a eu d'énormes progrès au Québec qu'il faut lâcher prise sur la lutte contre le tabac. Il y a 1,2 million de Québécois aux prises avec une dépendance mortelle et 650 jeunes s'initient au tabagisme chaque semaine. L'industrie du tabac continue à concevoir des nouvelles stratégies pour contourner les lois et recruter de nouvelles jeunes clientèles. La mise en marché des cigarillos aromatisés offerts dans de jolis emballages à l'unité est un exemple récent : introduits au début des années 2000, ces nouveaux produits ont, à eux seuls, renversé la tendance à la baisse du tabagisme chez les jeunes au Québec, dépassant même en popularité la cigarette.

#### NOUS AVONS BESOIN DE VOUS

L'industrie du tabac et ses alliés (ex. : associations de dépanneurs, groupes façades prétendant défendre les fumeurs) disposent de centaines de millions de dollars pour combattre toute nouvelle mesure qui pourrait menacer leurs profits.

Rappelons que nous faisons face à une industrie dont l'histoire inclut :

- plus de 50 ans de mensonges, d'obscurantisme et de démentis au sujet de la santé, de la dépendance et de la fumée secondaire ;
- la manipulation de ses produits afin d'augmenter la dépendance à leur égard ;
- le marketing agressif visant les enfants et les adolescents ;
- les relations publiques visant à saboter les politiques gouvernementales sur la santé ;
- l'organisation de groupes façades, le financement secret de recherches, et la corruption du discours scientifique ;
- l'organisation de la contrebande de cigarettes afin de faire baisser les taxes ;
- la promotion de programmes antitabac inefficaces et l'opposition à ceux qui sont efficaces.



Pour vous joindre à la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac :

Appelez au 514 598-5533, envoyez un fax au 514 598-5283 ou un courriel à [coalition@cqct.qc.ca](mailto:coalition@cqct.qc.ca)



**NOS GAINS :**

✓ En 1998, la Coalition a mobilisé son réseau de groupes, professionnels et membres du public pour obtenir l'adoption de la Loi québécoise sur le tabac. Cette loi représentait, au moment de son adoption, la loi la plus rigoureuse au Canada et contenait de nombreuses mesures réclamées par la Coalition, dont l'interdiction de fumer dans les milieux de travail, l'interdiction de la publicité pro-tabac de type « style de vie » et l'interdiction de la commandite de tabac (accompagnée d'un fonds de compensation pour les événements affectés).

✓ En 2003, la Coalition a exposé le parrainage déguisé par l'industrie du tabac via les « party tabac » dans les clubs et autres lieux branchés fréquentés par les jeunes adultes. On y trouvait des cigarettes girls qui circulaient auprès de la clientèle afin de promouvoir la marque de cigarettes « vedette ».



✓ En 2005, la Coalition a coordonné l'importante campagne qui a mené au renforcement de la Loi sur le tabac. Elle a invité les médias à rencontrer Mme Heather Crowe, une serveuse non-fumeuse mourant d'un cancer du poumon causé par son travail dans des environnements enfumés. Dans le cadre de cette campagne, des milliers d'organismes et d'individus ont répondu aux appels à l'action de la Coalition pour appuyer une interdiction de fumer dans les restaurants, les bars et les cours d'écoles. La Coalition a également réclamé, et obtenu, l'interdiction de la vente de tabac dans ces lieux.



✓ La Coalition s'est aussi battue en 2005 pour que la Loi interdise les étalages de produits de tabac dans les points de vente. C'est à la dernière minute que le projet de loi 112 a été amendé pour interdire toute visibilité de produits du tabac aux points de vente à partir de 2008.

✓ En 2006, la Coalition a déposé plusieurs plaintes auprès des autorités gouvernementales concernant la mise en marché de cigarillos aromatisés aux saveurs de friandises et vendus à l'unité dans des emballages multicolores.



✓ La Coalition participe aussi aux efforts pancanadiens de lutte contre le tabac, dont ceux qui ont mené

- à l'interdiction de la commandite pour tout le Canada (2003) ;
- à l'obligation d'apposer des mises en garde à base d'images sur les paquets de cigarettes (2002) ;
- à l'interdiction des agents aromatisants (saveurs) dans les cigarettes et cigarillos (2009) ;
- et au renforcement des mesures pour contrer la contrebande.

**CE QU'ON DIT DE NOUS :**

« Votre leadership a été déterminant pour l'adoption de la Loi. »

— Dr Philippe Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, juillet 2005.

« J'aimerais, au nom du comité exécutif et de tous les membres de notre organisation, féliciter l'excellent travail de la Coalition dans le dossier du renforcement de la loi concernant le tabac au Québec. Votre travail personnel et de toutes les personnes impliquées dans l'organisation a sans aucun doute assuré un dénouement qu'on ne pouvait considérer meilleur à ce dossier. Nous avons beaucoup apprécié collaborer avec vous. Vous nous avez permis de mieux cibler notre action. »

Dr Bernard Lessard, président, Collège québécois des médecins de famille, juillet 2005.

« Ceci est vraiment une victoire pour tous ceux qui ont travaillé si fort pour lancer le débat, mobiliser les appuis afin de le faire avancer et contrer les meilleurs efforts de l'industrie du tabac pour le faire dérailler. L'énergie et l'enthousiasme des jeunes partisans combinés avec l'habileté et l'expérience des groupes comme la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac ont monté une contre-attaque rapide et efficace pour faire dérailler les plans de l'industrie visant à recruter la prochaine génération de fumeurs. Votre campagne de lettres a été impressionnante. »

— Judy Wasylcia-Leis, critique en matière de Santé, Nouveau Parti démocratique, octobre 2009.

« La Coalition québécoise pour le contrôle du tabac a d'abord su regrouper un nombre imposant d'organismes de nature variée... On peut certes affirmer que, sans leur appui, la Loi n'aurait fort probablement pas pu être adoptée... »

[La Coalition] a assuré une présence constante, dynamique et savamment dosée sur la scène publique et dans les coulisses politiques, tout au long du débat qui a entouré le processus législatif... Plusieurs parlementaires, tant fédéraux que québécois, ont d'ailleurs été impressionnés par cette efficacité marquée de rigueur. L'action de la Coalition a permis que l'opinion publique soit de plus en plus favorable au projet de loi, un facteur qui fut déterminant pour l'unanimité qui a marqué le vote lors de son adoption. »

— Dr Jean Rochon, ministre de la Santé, juin 1998.

« La campagne québécoise était la meilleure activité organisée de mobilisation de base pour le contrôle du tabac jamais vue au Canada. La cohésion manifeste de la campagne, les effectifs de plus de 600 membres de la Coalition, la grande crédibilité des partisans du contrôle du tabac aux yeux des députés et des médias, ainsi que l'utilisation intelligente de la technologie des communications sont tous dignes de mention. »

— Robert Cunningham, conseiller juridique, Société canadienne du cancer, juin 1998.

« (Votre contribution) a pris plusieurs formes, y compris la mobilisation d'appuis auprès de vos organisations membres, le rassemblement d'un nombre impressionnant d'endossements écrits pour les nouveaux règlements, et la procuration de présentations orales et écrites de haute qualité devant le Comité permanent de la Santé de la Chambre des communes... Votre travail pour convaincre le Bloc québécois d'appuyer les avertissements doit être souligné. »

Ken Kyle, directeur des questions d'intérêts publiques, Société canadienne du cancer, juillet 2000.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Saguenay tenue dans la salle des délibérations du comité exécutif, le 29 septembre 2010 - Un quorum présent.

---

**COALITION QUÉBÉCOISE POUR LE CONTRÔLE DU TABAC – DEMANDE D'APPUI**

CONSIDÉRANT que le tabac est un produit mortel qui cause un très large éventail de maladie ;

CONSIDÉRANT que chaque année, plus de 10 000 québécois décèdent d'une maladie causée par l'usage du tabac ;

CONSIDÉRANT que la fumée secondaire est dommageable pour la santé ;

CONSIDÉRANT que la nicotine crée une dépendance extrêmement forte et devient rapidement la principale raison pour laquelle les gens continuent de fumer ;

CONSIDÉRANT que le tabac serait interdit si on tentait de l'introduire sur le marché aujourd'hui ;

CONSIDÉRANT que le tabagisme est une épidémie industrielle ;

À CES CAUSES, il est résolu:

QUE la Ville de Saguenay endosse la plate-forme de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac de façon à inciter les gouvernements à adopter et à appliquer des mesures destinées à réduire le tabagisme et ses conséquences, savoir :

- Réduire la demande de tabac à zéro ;
- Prévenir l'initiation au tabagisme ;
- Favoriser l'abandon du tabagisme ;
- Protéger les non-fumeurs contre la fumée secondaire ;
- Rechercher un cadre législatif qui reflète la nature néfaste et toxicomanogène du tabac ;
- Responsabiliser l'industrie du tabac.

Adoptée à l'unanimité.

---

Je certifie sous mon serment d'office que l'extrait ci-haut est une vraie copie d'une résolution adoptée par le comité exécutif de la Ville de Saguenay à la séance extraordinaire du 29 septembre 2010.

DONNÉ À SAGUENAY, P.Q., ce 13<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2010.

L'assistante-greffière,

AJ/mcd

ANNIE JEAN